



- ❑ **Temple de Grasse (Chapelle Victoria) :**
65 avenue Victoria 06130 GRASSE
- ❑ **Chapelle Turrettes :**
Domaine de Tassy 83440 TOURRETTES
- ❑ **Salle Harjès :** 33 avenue Riou-Blanquet 06130 GRASSE
- ❑ **Presbytère :** 1 traverse Victoria 06130 GRASSE



Pasteure : Karin BURGGRAF
Email : karin.burggraf@free.fr
Tél : 04 93 36 40 42

Site web : <http://grasse.eglisereformee-sudest.com/>

CCP : Eglise réformée—Marseille 83360 Y



Église Réformée de Grasse

*« Que chacun donne comme il l'a décidé,
sans chagrin, ni contrainte, car Dieu
aime celui qui donne avec joie »*

(2 Corinthiens 9 verset 7)



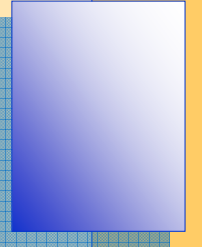
Bienvenue,

Vous êtes en contact avec l'Église Réformée de Grasse.

Nous sommes heureux de vous y accueillir et espérons que vous y trouverez votre place.

Ouverte à la pluralité des expressions de la foi chrétienne, l'église protestante réformée de Grasse offre de nombreuses présences :

- A l'occasion du culte, au temple (Chapelle Victoria à Grasse), chaque dimanche, à la Chapelle du Domaine de Tassy, à Tourrettes dans le Var, le premier lundi de chaque mois.
- Aux personnes qui s'adressent à elle pour une visite, un entretien personnel et également à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou d'un deuil.
- Pour témoigner de l'Évangile, porter l'engagement des membres de la communauté dans la société, et dialoguer avec les autres religions.



- Pour accompagner les personnes les plus démunies ou les malades, les prisonniers de la maison d'arrêt de Grasse.
- Pour partager ensemble au sein d'un groupe d'études bibliques, au cours d'une formation, à l'occasion d'un concert ou d'une conférence, à la chorale ou lors d'une randonnée en famille...

Notre paroisse existe grâce à votre présence active. Elle a besoin de votre soutien pour rendre tous ces services auprès de chacun.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter sur le plan financier.

Quel que soit le montant de votre offrande, au culte ou de manière nominative et régulière, sachez qu'elle sera un précieux encouragement à la vie matérielle et spirituelle de notre Église.

Avec d'autres, vous manifesterez ainsi votre désir de contribuer à maintenir bien vivante notre paroisse.

Soyez en remercié par avance.

Le Conseil presbytéral

Pour les personnes imposables sur le revenu, les dons aux associations culturelles ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu au taux de 66 %, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu vous sera adressé.